



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Assurance construction

Question écrite n° 51044

Texte de la question

Mme Catherine Nicolas attire l'attention de M. le ministre delegue au logement sur l'impossibilite pour une societe de construction de maisons individuelles nouvellement creee de beneficier d'une assurance responsabilite civile decennale. En effet, le refus systematique des compagnies d'assurance de prendre en charge ce type d'activite, ces dernieres ne « s'interessant plus aux risques faisant l'objet d'une creation pure », se revele etre un obstacle incontournable et fatal pour tout jeune createur d'entreprise immobiliere. En consequence, elle lui demande quelles mesures il entend prendre afin de remedier a cette situation, et favoriser ainsi la creation d'entreprise et l'emploi dans un secteur economique deja fortement en crise.

Données clés

Auteur : [Mme Nicolas Catherine](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51044

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 2009